

Rapport d'Orientation Budgétaire

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



Qu'est-ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

- La loi NOTRE rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.
- Ce rapport doit permettre aux élus :
 - D'être informés sur l'évolution financière de la commune et de s'exprimer sur la stratégie
 - D'apprécier les contraintes
 - De discuter des orientations budgétaires pour définir les priorités qui seront reprises dans le BP et notamment définir les investissements
 - De connaître la structure et la gestion de la dette (nouveau du ROB vs DOB)

DOB



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale



ROB

Références :



Commune

Strate : moyenne 3500 à 5000 hab

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



1. Contexte macro-économique

Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran



La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.



En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), **ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement**, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Même si nous pensons que le budget sera adopté via l'article 49.3 avant la fin de l'année, le gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Grandes incertitudes et manque de clarté de certaines dispositions relatives aux collectivités territoriales, notamment sur les modalités d'application du **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**.

Les collectivités territoriales ne sont responsables en rien de la dégradation des comptes de la nation, ses implications pratiques sont encore obscures pour les maires, qui pour beaucoup tentent de finaliser leur débat d'orientation budgétaire.

Le **Dilico** n'est pas le seul dispositif à impacter le budget des collectivités territoriales. La section de fonctionnement des communes sera fortement affectée par la forte hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), imposée sans concertation (en 2025 c'est **30 K€** de charges additionnelles pour notre commune), ou par la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

De même, la section d'investissement pâtira indubitablement des coupes effectuées dans le Fonds vert ou la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Les maires des petites villes auront à cœur de travailler à ce que ces mesures aient le moins d'impact possible sur la qualité des services publics et la qualité de vie de leurs administrés. Mais pour ce faire, dans un contexte d'instabilité politique inédit sous la Ve République, l'APVF demande à l'Etat de la transparence et de la prévisibilité au niveau budgétaire.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



2. Structure de la dette

Etat de l'endettement de la Commune au 01.01.2025

| Année | Capital de départ | Capital | Intérêts | Frais | Ecart de change | Total versement | Capital restant |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 2025 | 8 354 678,20 | 284 550,48 | 208 067,60 | 0,00 | (+) 0,00 | 492 618,08 | 8 070 127,72 |
| Sous-total | | 284 550,48 | 208 067,60 | 0,00 | | 492 618,08 | |
| Total | | 284 550,48 | 208 067,60 | 0,00 | | 492 618,08 | |

Un nouveau prêt a été souscrit en 2022 pour le Centre Scolaire et le Centre Village :

- Montant : 5 M€
- Durée : 30 ans ; Taux : 1,39%
- Signature en 2022 (blocage du taux), début du prêt (fonds disponibles) en 2023 et début du remboursement en 2024.
- Cout annuel de ce prêt : 240 K€ / an dégressif car amortissement constant (166 K€ de Capital et 69 K€ d'intérêts).

- Un prêt relai a été réalisé (1,5M€) pendant les travaux et en attendant le versement des subventions : ouverture en 2023 et remboursement total en **2025**, cout du prêt sur 3 ans 76 K€ / an. => **Remboursement prévu en 2025 !**

- Un prêt additionnel a été réalisé en 2024 pour finaliser les travaux (Centre Scolaire, Centre Village/place,,,) : 1 M€ (taux fixe 3,9 % sur 20 ans), ce dernier se substituera au prêt relai de 2023 qui sera remboursé, début de l'amortissement en **2025**.

Dettes par habitants (moyenne de la strate : 92 € / hab) :
2026 (fin de projet) : 100 € / hab



Annuité de la dette / habitants



Commune : 100€ / hab
Strate : 92€ / hab

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



3. Evolution de la masse salariale

Masse salariale : un poste budgétaire important, contenu et piloté !

+7,31% vs 2024

| | 2014 | 2016 | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nb habitants (1) | 4 125 | 4 091 | 4 080 | 4 050 | 4 050 | 3 980 | 3 972 | 4 000 | 4 050 |
| Frais de personnel - Chap 12 (2) | 1 841 362 | 1 816 137 | 1 727 068 | 1 731 903 | 1 644 396 | 1 792 100 | 1 820 767 | 1 880 370 | 1 976 000 |
| Atténuations de charges (3) | 114 662 | 154 847 | 133 109 | 63 199 | 58 228 | 69 298 | 80 399 | 36 932 | 50 000 |
| Charges de personnel (4) = (2)-(3) | 1 726 700 | 1 661 290 | 1 593 959 | 1 668 704 | 1 586 168 | 1 722 802 | 1 740 368 | 1 843 438 | 1 926 000 |
| Charges de perosnel / hab (4) / (1) | 419 | 406 | 391 | 412 | 392 | 433 | 438 | 461 | 476 |
| Moyenne de la strate | 432 | 441 | 442 | 447 | 458 | 489 | 507 | 510 | 530 |

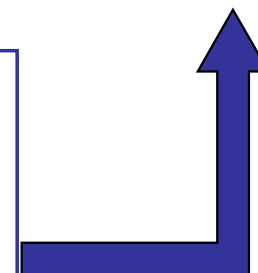
2025

- Augmentation des points d'indices et avancements de grade
- CIA (prime bonus individuels)
- Forfait mobilité
- Astreintes ST (année pleine : 10 K€)
- Recensement (15 K€) + 2 WE élections (prévision)
- **Recrutement d'un ASVP (6 mois : 20 K€)**



Augmentation de 1% URSSAF

Augmentation des cotisations retraites (CNRACL +3%) : + 30K€ /an pendant 4 ans (+140 K€ !)



Masse salariale / habitant



Commune : 476€ / hab

Strate : 530€ / hab



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



4. Analyse budgétaire

Focus sur les taxes locales

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



| Taxe | 2022 | 2023 | 2024 | Proposition 2025 |
|-------------------------|--------|--------|--------|------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 44,24% | 46,45% | 48,77% | 48,77% |
| Taxe foncière (non bat) | 53,17% | 53,17% | 53,17% | 53,17% |

Impôts locaux / habitant

 **Commune** : 400 € / hab
Strate : 515 € / hab

- La commune à perçu 1,7 M€ de produit d'impôts en 2024, suite à l'augmentation des 5% + base 2024.
- **Seule la TFB a un impact sur les ressources de la Commune**, seul levier disponible à court terme et significatif face à l'ensemble des hausses de charges subies par la commune .
- **Les bases fiscales de la commune sont faibles** et il n'est pas possible de réévaluer « massivement » ces bases, ce qui aurait été plus « juste », la DGFIP ne nous ayant pas permis de travailler ce sujet.
- Les bases fiscales vont augmenter de **1,7% en 2025** (+30 K€).
- Il est proposé au Conseil Municipal, suite validation en Commission Finances et en conseil Municipal de ne pas augmenter la TF en 2025

Maintenir notre Capacité d'Autofinancement

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

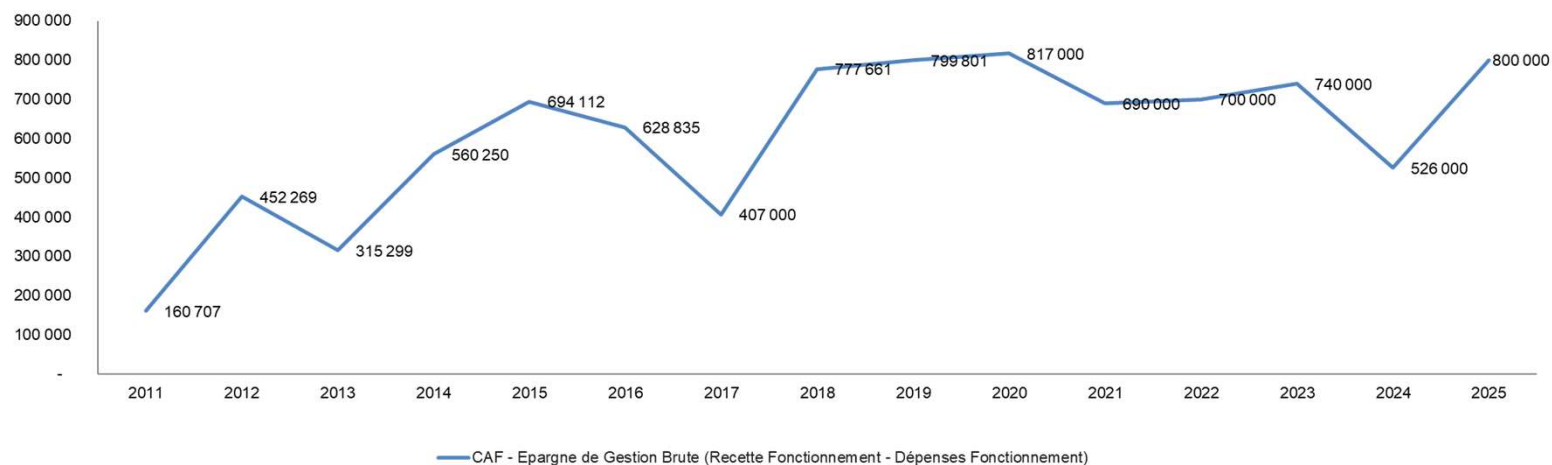
Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



- La CAF est un indicateur majeur de suivi de la performance d'une commune et sert principalement à autofinancer le fond de roulement suffisant.
 - Ce fond de roulement permet de bien gérer la trésorerie de la commune et de fonctionner en attente de subventions, c'est une **sécurité** en cas de situation dégradée nécessitant une intervention financière.
 - L'autofinancement permet à notre commune d'être très volontariste dans ses investissements en infrastructure, les subventions étant de plus en plus rares et ciblées. **La CAF est un indicateur essentiel pour notre solvabilité bancaire !**



CAF Brute 2024 (estimé) : 526 K€, soit 132€ / hab. Moyenne de la strate (3500/5000 hab) : 210€ / hab => nous sommes en dessous de la strate...

Une CAF 2024 en baisse à cause d'une année 2024 qui présente des charges de gestion exceptionnelles (+218 K€)

- DO école: 53 K€
- Faucardage rue batailles et autres: 30 K€
- Frais bancaire crédit relai : 75 K€
- Coût de l'énergie: 60 K€

CAF Brute/ habitant

| | |
|--|------------------------------|
| | Commune : 132 € / hab |
| | Strate : 210 € / hab |

Un fort soutien de la CCFL qui accompagne ses communes membres

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE

- Notre commune perçoit **871 920 €** par an d'Attribution de Compensation. (auparavant 951 K€ mais prise en chargement de la cotisation Noreade à la place de la commune).
- La Dotation de Solidarité Communautaire de **223.105 € par an** : forte hausse depuis plusieurs années et **pérennisée** !

• Un Fond de Concours à projets (investissements)

- **295 K€** voté en 2014
 - Haut débit : 198 K€
 - Salle Georges Daenens : 96 K€
- **204 K€** (50€ / hab) voté en 2018 : rénovation de la briqueterie
- **290 K€** (75€ / hab) voté en 2019
 - Aménagement Dolto (100K€)
 - Boulodrome couvert (154 K€)
 - Château de Bac St Maur (36 k€)
- **598 K€** (2x 75€ / hab) voté en 2020 : Château de Bac St Maur
- **1800 K€** (fond de concours spécial CCFL) : Centre scolaire

2014 - 2020 : 790 K€
2020 - 2026 : 2400 K€

100%

**des fonds de concours
CCFL sont engagés**

• Un Fond de Concours Tourisme et bibliothèque

- **Tourisme : 400 K€** voté en 2016
 - Aménagement Dolto : 90 K€
 - Château de Bac St Maur : 195 K€
 - 2024 : Acquisition Maison Blanche : 115 K€
- **Bibliothèque : 23 K€ engagé sur 100 K€**



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



5. Dépenses Investissements 2025

Dépenses Investissements 2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
Reçu en préfecture le 27/02/2025
Publié le
ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



- **Soldes d'opérations en RAR :**

- 106 - Centre Scolaire : 700 K€
- 112 - Place Centre Village : 173 K€
- 113 - Video surveillance : 7K€
- 020 - Immo incorporelles : 10 K€
- 021 - Immo corporelles : 440 K€ (dont 231 K€ solde parkings FF)
- 204 - Subvention d'Equipement : 171 K€

RAR : 1.501 €

- **Nouvelles opérations/décaissements :**

- Travaux, équipements et voiries diverses: 300 K€
- Vidéo surveillance : 212 K€
- Achat des parcelles Maison Blanche: 108 K€ (acompte 30 % + frais d'acte)
- Remboursement Prêts (Capital) : 1.785 K€ (dont 1.500 K€ prêt relais)
- 106 - Centre Scolaire (révision de prix + divers travaux complémentaires): 70 K€
- 112 - Aménagement de la place (total 1 500 K€) : 804 K€ sur 2025 et 696 k€ en 2026
- 2031 - Étude de définition extension du centre village : 50 K€

4.830 K€ d'investissements sur 2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE



6. Recettes Investissements 2025

Recettes Investissements 2025



- **Restes à Réaliser:**
 - 106 - Centre Scolaire (CCFL, CAF, DETR) : 1.730 K€
 - 13 - Subv d'investissement (CCFL pour FOH & Maison Blanche, Région pour la vidéosurveillance) : 400 K€

- **Nouvelles opérations/encaissements :**
 - 113 - FIPD : 80 K€
 - FCTVA : 742 K€
 - Taxe Aménagement : 100 K€
 - Résultat 2024 section investissement : 468 K€
 - Autofinancement prévisionnel (dotation aux amortissements 250 K€ + virement de section 200 k€): 450 K€
 - Vente des bâtiments vacants (écoles et MdA) : 860 K€

4.830 K€ de recettes d'investissements sur 2025



Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216207365-20250224-DELIB2025_03-DE

